

7. Le port du casque sur les descentes de sports de neige

Tenant compte de la qualité de la neige avec l'apport, entre autre, de l'enneigement mécanique, de la préparation des pistes, de l'affluence et de la prise de conscience du risque d'accidents en cas de chute brutale sur la piste ou de collision entre usagers, il devient important que les skieurs, snowboarders se munissent de casques. L'exemple devrait être donné par les professionnels à l'instar des cyclistes.

Il n'y a pas d'obligation légale en Suisse et en France concernant le port du casque. En Italie, la loi italienne rend obligatoire le port du casque aux jeunes de moins de 14 ans. Les pays nordiques l'ont adoptée en premier depuis quelques années déjà. On peut compter, selon les statistiques, que plus de 40% d'amateurs de sports de neige portent un casque. Chez les jeunes sportifs, on considère que le 75% sont "casqués". Cette évolution est satisfaisante car le casque offre une très bonne protection et cela contribue à réduire le coût des accidents, ce qui permet aussi aux assureurs de maintenir des taux de primes le plus bas possible.

Des campagnes publicitaires sont engagées depuis plusieurs années déjà par les compagnies d'assurances pour inciter les sportifs à se protéger correctement et à porter un casque.

Il a été relevé par de nombreux médecins que la prédominance des collisions chez les enfants par rapport à l'adulte est toujours aussi nette.

Le casque ne sauve pas la vie aux personnes qui font du ski de haute vitesse. Il est surtout valable pour les personnes qui évoluent normalement sur les pistes et qui chutent ou qui entrent en collision avec d'autres skieurs. Le port du casque ajoute inévitablement à la sécurité et devrait être encouragé.

Notre association recommande le port du casque surtout pour les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes mal préparées ainsi qu'aux personnes pratiquant des activités à risque, telles que : le freeride, le freestyle, les activités au sein d'un snowpark... etc. Nous souhaitons également que le port du casque soit accompagné du port d'une protection dorsale, surtout pour les adeptes du freeride, freestyle...

Nous sommes d'avis que dans la vie on ne peut pas tout régler. Il y a lieu de laisser la liberté également à chacun de se prendre en charge et de juger au mieux ses capacités et ses responsabilités. Le choix est donc donné à ceux et celles qui le désirent de se protéger ou non tant il est vrai que les professionnels sont dans la mesure du possible invités à donner l'exemple.

Le port du casque peut surtout protéger le skieur pour un impact faible ou moyen contre un arbre, une surface glacée ou contre un autre usager mais pour une sortie de piste à haute vitesse il est improbable que le casque protège vraiment. Il faudrait une armure complète pour se blinder adéquatement. Le ski, comme tout autre sport, comporte un certain risque qu'il faut accepter et bien gérer.

Porter un casque ne doit pas non plus donner au skieur une fausse assurance. Le port du casque doit être accompagné d'une attitude plus conservatrice et non pas d'une invulnérabilité accrue. Les règles FIS restent en tout état de cause les éléments importants à respecter pour éviter des accidents souvent stupides qui peuvent coûter chers à l'intéressé et à la collectivité. Les parents qui veulent exiger que leurs enfants portent un casque doivent si possible donner l'exemple. Le fait, également, que les casques qui se vendent sur le marché aujourd'hui sont très stylisés et donnent un très beau look doit inciter les jeunes et les adultes à en acquérir.

Les membres de l'association relèvent que le port du casque sur les pistes comme pour les cyclistes sur la route se fera au fil des années sans que cela soit obligatoire. Il ne faut pas penser que le port du casque en ski diminuerait le nombre d'accidents, car le port du casque accroît le sentiment de sécurité et enlève une certaine crainte aux skieurs, ce qui les pousse à aller plus vite. Le port du casque va devenir une pratique courante avec le temps, comme pour les enfants qui grandissent avec le casque lorsqu'ils font du ski et ils vont continuer à le porter plus tard.

" L'essayer c'est l'adopter ". Il est également important que le casque soit adapté à la morphologie et à la taille de son utilisateur.

Le casque est destiné à protéger des chocs consécutifs, des chutes ou des collisions pouvant entraîner des traumatismes crâniens. Les traumatismes crâniens sont parmi les blessures les plus dévastatrices et les plus mortelles bien qu'ils soient heureusement assez rares. Ces blessures peuvent avoir des conséquences durant toute une vie. Le constat est clair, les blessures les plus graves interviennent fréquemment au niveau de la tête, et le port du casque peut en éviter la plupart.

L'affluence des skieurs sur les pistes, principalement en période de vacances, augmente aussi le risque de collision qui est finalement le facteur de traumatisme le plus courant.

Plus qu'un conseil, son utilisation est indispensable voir obligatoire dans toutes les structures d'apprentissage du ski ou snowboard (Ecole de ski, classes de neige,...etc.), par contre les professionnels sont invités à donner l'exemple dans la mesure du possible et selon ses activités journalières.